



LES PARTIES LIBRES SURVEILLÉES

POUR JOUER SANS CONTRAINTE - SAISON 2009-2010

LES PARTICIPANTS

Ces parties libres surveillées sont destinées aux joueurs qui souhaitent jouer dans la décontraction, sans participer à des tournois de clubs, mais tout en bénéficiant à la demande des conseils d'un enseignant en cas de difficultés d'enchères ou de jeu de la carte.

Ces parties libres surveillées représentent également le complément naturel des cours d'initiation et de première année de perfectionnement (les participants à ces cours ayant ainsi la possibilité de jouer entre eux).

Elles ont lieu 5 fois par semaine (ouverture des portes l'après-midi à 14 h 10 précises) :

- lundi à 14 h 10
- mardi à 14 h 10 (sur rendez-vous)
- mercredi à 14 h 10 (sur rendez-vous)
- mercredi à 19 h 30 (sur rendez-vous)
- samedi à 14 h 10 (sur rendez-vous, avec priorité aux joueurs inscrits aux cours du soir)

Cette activité est proposée par le JOKER Bridge Club, avec le concours des enseignants de l'Ecole Française de Bridge, tous diplômés par la FFB.

LE DEROULEMENT

L'enseignant présent constitue les tables avec des joueurs de même niveau, et les cartes sont distribuées librement par les joueurs. Ceux-ci font appel à l'enseignant en fonction de leurs besoins (qui peuvent concerner des problèmes d'enchères, de jeu du déclarant ou de jeu du flanc).

MODALITES PRATIQUES

Ces parties libres surveillées se déroulent durant toute l'année (sauf fermeture en été durant 5 semaines) et leur coût est le suivant (demi-tarif pour les juniors) :

- ❖ à l'unité, joueur non membre : 11,5 €
- ❖ à l'unité, joueur membre : 10,5 €
- ❖ carte de 10 : 95 € (réservée aux membres du club)

- ❖ cotisation de membre annuel : 35 € du 01/09 au 31/08

(01/04/09)